



## SEAMUS JEFFRESON, DIRECTEUR DE CONCORD, ÉLABORER UNE NOUVELLE STRATÉGIE, L'EXPÉRIENCE DE CONCORD

Un réseau d'organisations de la société civile, tout comme une flotte maritime, doit pouvoir s'orienter et avoir une idée claire de sa destination. Au sein de Concord, ce processus a pris la forme d'une stratégie septennale qui, en s'appuyant sur ses statuts, réitère les principes communs de ses membres et les objectifs de leur collaboration.

Le processus a débuté il y a deux ans. Un groupe de travail a été mandaté pour mener une vaste consultation auprès des membres et d'acteurs extérieurs, afin d'élaborer une stratégie pour les sept prochaines années. Qu'en avons-nous retiré ? Voici quelques-unes de mes réflexions.

Nombre d'ONG et de groupes de réflexion ont mené des études prospectives pour envisager l'avenir du secteur. Entre autres publications, le rapport de Trócaire, « *Leading edge 2020* » et l'étude du Centre international de la société civile sur le « changement perturbateur » m'ont inspiré.

Nombre de membres se transforment pour s'adapter et rester pertinent dans un monde en constante évolution. Nous avons cherché à

prendre exemple sur d'autres acteurs de notre réseau et à confronter nos expériences. Nous savons tous combien changer est difficile. Nous devons assimiler de nouvelles méthodes de travail et, tout en ayant conscience du besoin de s'adapter, nous nous heurtons à la difficulté de modifier nos habitudes. Négocier une stratégie avec des membres issus de divers horizons représente un autre enjeu de taille. Concord compte 51 membres, notamment les plateformes nationales des États membres de l'Union européenne, de l'Estonie au Portugal, de Chypre à la Suède, sans oublier des « familles » d'ONG européennes parmi les plus importantes. Toutes bénéficient d'une voix équivalente, quelle que soit leur taille.

Parmi les défis à relever : tenir compte des différents points de vue sans produire un document fade et réduit au plus petit dénominateur commun ; s'assurer que tous aient la sensation d'avoir participé au processus ; conserver les méthodes éprouvées, toujours pertinentes (et sur lesquelles notre réseau a bâti sa réputation) tout en accordant une place suffisante aux idées, au travail et aux

partenariats novateurs.

Nous nous sommes efforcés de donner à tous les membres de nombreuses occasions de s'exprimer sur la forme de la future stratégie et de partager leur point de vue sur comment réaliser ce changement. Notamment à travers les questionnaires et les exercices en groupe en assemblée générale, en 2014. Pour adopter un nouveau regard sur les sujets polémiques (dits « épineux »), nous avons adapté une méthodologie utilisée par Action Aid pour leur programmation stratégique, en projetant Concord sept ans en avant et en réfléchissant

“ Il nous a fallu faire preuve de créativité et d'imagination, mais ce processus a réellement contribué à considérer des problèmes anciens sous un autre angle. ”

sur les aspects réjouissants et déplaisants des différents scénarios présentés. Il nous a fallu faire preuve de créativité et d'imagination, mais ce processus a réellement contribué à considérer des problèmes anciens

sous un autre angle, à stimuler le débat et à nous fédérer.

Au final, il aurait été bien plus simple de faire appel à un expert pour qu'il rédige un document agréable à lire. Toutefois, nous n'aurions pas profité de ce processus riche, participatif, approprié par nos membres. ■

## Tribune L'ADOSSEMENT AFD-CDC, UNE BONNE RÉFORME ?

Pierre Jacquemot  
président du Gret et du Groupe Initiatives

En août dernier, le chef de l'État annonçait « l'adossement » de l'Agence française de développement (AFD) à la Caisse des dépôts et consignations (CDC), union de deux vieilles dames, âgées respectivement de 70 ans et de 200 ans. Une réforme qui, si elle est bien orchestrée, peut représenter une opportunité de changement pour le secteur de la solidarité internationale.

Le nouveau dispositif qui en résultera et dont on connaîtra l'architecture à la fin de l'année 2015, pour une mise en œuvre dès le printemps 2016, a pour but d'augmenter les capacités d'intervention de l'agence, l'opérateur pivot de la coopération française, grâce à une assise financière plus large et plus solide. La consolidation des fonds propres est en effet indispensable à l'AFD qui a vu ses engagements passer de 1,2 à 8 milliards de 2000 à 2014. Avec en prime l'autre annonce du chef de l'État, celle d'une augmentation de 4 milliards des concours en prêts d'ici 2020. Est-ce une bonne chose pour l'AFD ? L'accueil

des syndicats du personnel, plutôt favorable, est de nature à rassurer. La qualité d'une réforme se mesure à la qualité de la concertation qui l'a précédée. On espère qu'elle sera le souci de l'équipe de préfiguration. Ce n'est pas toujours le cas. Ainsi, les membres du Conseil national pour le développement et la solidarité internationale (CNDSI) ont été surpris d'apprendre, lors de la séance du 16 octobre 2015, que d'autres réformes étaient engagées *en catimini*. Ainsi en est-il du transfert du secteur de la gouvernance démocratique du ministère des Affaires étrangères et du Développement international vers l'AFD, dernière phase d'un délestage entreprise depuis 1998, ou de la mort annoncée du Fonds de solidarité prioritaire (FSP) qui fut l'emblème de la coopération ou encore du rattachement des 400 experts internationaux à Expertise France (qui semble ignorer qu'il existe une expertise associative qui se déploie parmi les membres de Coordination SUD et notamment du Groupe Initiatives).

Est-ce une bonne chose pour la solidarité internationale ? La réponse dépendra de celle apportée à trois questions.

Celle de la vocation de l'agence. Il est impératif qu'elle se décline par rapport à la mise en œuvre des objectifs du développement durable adoptés par les Nations unies le 25 septembre dernier. L'AFD devrait logiquement se situer au centre des montages de financements pluri-acteurs pour suppor-

ter leur mise en œuvre. Ses compétences thématiques, ses métiers sont à valoriser, l'engagement de son personnel seront des éléments déterminants.

Celle de la gouvernance de l'agence. Elle devrait obéir à plusieurs critères : efficacité, représentativité et légitimité. Les choix organisationnels restent à préciser mais ils devraient s'inspirer de l'expérience plutôt réussie de l'AFD qui dispose d'instances ouvertes au dialogue et qui pratique de manière plutôt satisfaisante la concertation (notamment sur ses Cadres d'intervention). Souhaitons qu'il en soit de même pour la préparation du nouveau Plan d'orientation stratégique de l'agence également à l'ordre du jour.

Enfin, celle des partenariats. Les organisations de solidarité internationale, qu'elles relèvent de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale, du plaidoyer, de l'urgence humanitaire ou du développement, ont une place dans l'action internationale de la France qui va bien au-delà du décompte de l'APD qui transite par elles (une peau de chagrin d'à peine 2 %). Il est indispensable que la « réforme » prenne à son compte comme une donnée fondamentale (et non accessoire) les compétences des organisations de solidarité internationale françaises, à l'instar de ce que font de nombreux gouvernements européens, et inscrive cette réalité dans les actions de l'AFD avec des formules partenariales à élargir et pour partie à inventer. ■

3 questions à

Fanny Petitbon  
responsable Plaidoyer à CARE France

### Genre et climat : quelles perspectives pour l'Accord de Paris ?

#### Quelle est l'intégration du genre dans les négociations climatiques ?

D'abord limité aux enjeux de participation, le genre a fait son chemin au sein de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). S'engageant en 2001 à avoir plus de femmes élues dans les organes de la CCNUCC, les États ont attendu 2010 pour consacrer l'importance de l'égalité des sexes et de la participation effective des femmes dans l'adaptation, l'atténuation, les transferts technologiques, etc. Devenu un point permanent à l'ordre du jour de la COP en 2012, le genre s'est vu doter en 2014 d'un programme de travail de 2 ans pour favoriser le développement de politiques climatiques intégrant les besoins spécifiques à chaque sexe.

#### Qu'en dit l'avant-texte de l'Accord ?

Début octobre, l'avant-projet de l'Accord ne contenait aucune référence aux principes fondamentaux. Jugé inacceptable par les pays en développement et émergents, le texte a été revu et corrigé. Plusieurs pays ont appelé à l'inclusion des droits humains et de l'égalité de genre comme principes clés à respecter. C'est un pas en avant mais leur maintien dans la version finale reste incertain. Moutt parenthèses demeurent, signe d'une absence de consensus. Certains pays appellent au retrait de ces éléments vus comme trop politisés et risquant de faire chavirer l'Accord.

#### Que préconise la société civile ?

L'égalité de genre et les droits humains ne sont pas négociables et doivent figurer en bonne place dans l'Accord de Paris : dans le préambule et surtout dans l'objectif (article 2) – menacé de disparition – qui guide l'ensemble des actions climatiques. Les références au genre dans les chapitres sur l'adaptation, les financements, le renforcement de capacités, doivent être conservées. Lors des dernières négociations, l'Union européenne, traditionnelle alliée sur ces enjeux, est restée anormalement silencieuse. Il est urgent qu'elle fasse de ces principes une condition *sine qua non* d'un accord juste et ambitieux qui réponde aux besoins des populations vulnérables.

RETROUVEZ TOUTES  
LES DATES DE L'AGENDA  
ET LES ACTUALITÉS  
[WWW.COORDINATIONSUD.ORG](http://WWW.COORDINATIONSUD.ORG)

PROSPECTIVE 2030  
POUR LES ONG ET  
COORDINATION SUD

PAGE 2

ÉLABORER UNE NOUVELLE  
STRATÉGIE, L'EXPÉRIENCE  
DE CONCORD

PAGE 4

L'ADOSSEMENT AFD-CDC,  
UNE BONNE RÉFORME ?

PAGE 4

# NOS

Hiver 2015

## LES NOUVELLES DE SUD

LE BULLETIN D'INFORMATION DE COORDINATION SUD # 161

### Vie des commissions

# A TÂTONS : LES ONG FRANÇAISES ET L'INTÉGRATION DU CLIMAT SUR LE TERRAIN

Pouvoir d'influence, pouvoir d'alerte, les ONG jouent un rôle majeur dans la lutte contre le réchauffement climatique, mais savent-elles toujours intégrer les enjeux climat à leurs actions de terrain ?

Carline Mainenti (AVSF) &  
Vanessa Laubin (GERES)  
Référente CA et cheffe de file de la  
commission Climat et développement

Selon le guide « *Intégrer l'adaptation au changement climatique dans les projets de développement* », réalisé en 2011 par Coordination SUD, peu d'ONG françaises déclaraient intégrer le climat dans la conception de leurs projets de solidarité internationale, et en particulier les enjeux d'adaptation. Ce faible taux s'expliquait largement par une méconnaissance du thème, notamment sur le lien ténu entre développement et adaptation, et l'incertitude quant à son impact au niveau local.

La sensibilité des ONG françaises a évolué avec la montée en puissance de la communication sur le sujet. À ce titre, la commission Climat et

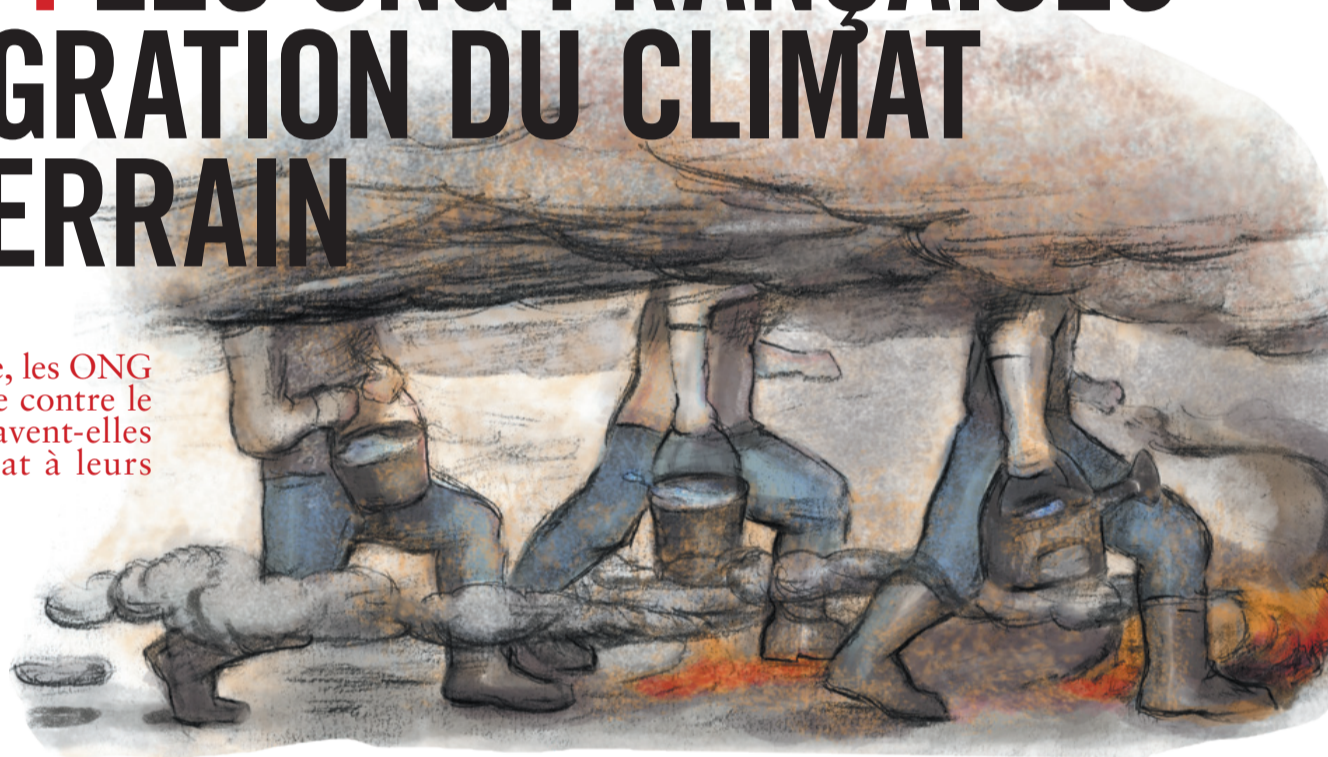
développement de Coordination SUD compte aujourd'hui 30 organisations membres, soit le double qu'en 2011, avec des cœurs de métiers très variés. Cette évolution se traduit aussi concrètement dans les termes de référence de leurs projets. Ce pour plusieurs raisons : un effet d'aubaine lié à la COP21 ; l'intégration du sujet par les principaux guichets financiers des ONG ; une sensibilisation accrue des acteurs du développement ; les demandes

croissantes des partenaires locaux dans les pays les plus vulnérables, impactés au quotidien par le dérèglement climatique.

“ Des freins résident encore dans un manque d'appropriation des outils méthodologiques d'atténuation et d'adaptation. ”

Si cette progression s'observe largement, l'intégration réelle du climat dans la conduite de projets reste difficile. Des freins résident encore dans un manque d'appropriation des outils méthodologiques d'atténuation et d'adaptation. Mais aussi parce que les moyens financiers pour investir dans des

diagnostics de vulnérabilités ou bilan carbone *ex ante* des projets (étape essentielle pour déterminer les options climato-compatibles et s'assurer de leur pertinence à moyen terme) sont trop faibles, voire inexistantes. Enfin, le changement climatique impose, sur le terrain, une mutation de l'architecture de l'aide au développement vers une démarche systémique fondée sur des partenariats plus fréquents entre ONG sur les territoires. Car ne compter que sur soi, c'est risquer l'erreur dans un contexte de complexité croissante. Mais la recette du bon partenariat n'existe pas pour parvenir à exploiter au mieux les complémentarités. ■



Philippe JAHSAN,  
président de Coordination SUD

## Quelles perspectives pour les ONG à l'horizon 2030 ?

À l'heure où Coordination SUD s'engage dans l'élaboration de sa nouvelle stratégie, se pose la question de savoir de quoi sera faite la décennie à venir. Un agenda du développement durable à 2030 est posé. Avec une grande ambition et des défis habituellement mal relevés par les acteurs du développement, comme celui de la transversalité des objectifs et des thématiques et de la mise en cohérence des politiques. Il intègre pour la première fois en un seul programme d'action, de nombreux enjeux portés antérieurement par différentes institutions internationales. Challenge pour l'ensemble des États qui l'ont adopté, ainsi que pour les financeurs du développement, il interroge également nos propres organisations sur l'évolution de leurs missions et pratiques. En outre, la réalisation de l'agenda 2030 sera soumise à des tendances aujourd'hui très contradictoires, et dont l'évolution dans l'avenir demeure pour le moins incertaine. C'est à cela que s'est attaquée la prospective de Coordination SUD à 2030 dont il est question dans ce numéro, pour décrypter le présent et les signaux d'avenir qui clignotent. Une chose semble sûre, nous vivons une période de vaste transition. Qui touche à tous les domaines. Comme toute période de transition, tous les périls comme tous les espoirs sont permis. Et les ONG ne peuvent se permettre de demeurer statiques. Ainsi faudra-t-il que notre nouvelle stratégie sache saisir l'essence de ce mouvement, et qu'elle dote notre plateforme de bases modernisées pour bien appréhender cet avenir qui se prépare. Il faudra par conséquent qu'elle sache être audacieuse et ambitieuse, pour permettre mieux encore aux organisations de solidarité internationale françaises de jouer leur rôle pour faire que la décennie qui vient soit réellement plus juste et plus durable. ■

# PROSPECTIVE 2030 POUR LES ONG ET C

Ce milieu de décennie est déterminant en termes de gouvernance mondiale et d'évolution de la coopération internationale comme l'annoncent l'adoption des objectifs de développement durable, la COP21 et le Sommet humanitaire mondial. Les décisions prises impacteront l'ensemble des acteurs, ONG incluses et verront leurs identités, valeurs et modèles économiques profondément interrogés.

Olivier Lebel (Médecins du Monde)  
et Philippe Ryfman (chercheur et juriste)

**Dans ce contexte une prospective à 15 ans a été engagée par Coordination SUD pour tracer les tendances, identifier de possibles ruptures, dégager les défis majeurs. Sans prétendre à l'exhaustivité, l'objectif est de constituer un outil-ressource destiné à identifier les questions-clés auxquelles, Coordination SUD et les ONG dans leur ensemble, auront à faire face, à court et moyen terme. Pour saisir ces défis majeurs, un groupe de travail a tenté d'identifier les grandes « tendances » qui structureront les 15 années à venir, en matière de géopolitique, d'évolutions de nos sociétés et de modèles de développement (avec leur impact sur le secteur de l'aide). En superposition de ces tendances, des « ruptures » marquent des évolutions possibles, des choix, des « bifurcations ». À l'inverse des tendances, les ruptures ne se produiront pas nécessairement ; certaines sont même contradictoires entre elles. Toutefois leur survenance éventuelle modifiera profondément nos modes d'actions. À partir de ces tendances et ruptures, le groupe de travail a élaboré quelques scénarios possibles et a déterminé, avec le Conseil d'administration, les principaux défis pour Coordination SUD. Ces défis ont alors été présentés et travaillés en Assemblée générale.**

### Quelles recompositions géopolitiques envisager ?

D'abord les gouvernances se fragmentent, les efforts pour construire une gouvernance globale n'aboutissant que très imparfaitement. En 2030, dans un environnement réglementaire et politique « désajusté », cette gouvernance bénéficie d'abord à des pôles régionaux qui en retour l'accroissent ou la freinent. Des alliances régionales, bilatérales ou transnationales, se nouent. Quant à l'Europe, son action extérieure est surtout réactive, sans véritable vision. Ensuite, le modèle de l'État-Nation comme communauté politique et sociétale s'épuise, miné par la défiance des citoyens ou des conflits résurgents fréquemment à dimension identitaire. Des communautés de pensée et d'intérêt transfrontières débordent leurs sphères de contrôle et de régulation classiques. États et gouvernements locaux sont affaiblis et délèguent de façon croissante des missions régaliennes à des entités non étatiques, y compris marchandes. Fait majeur, en 15 ans, la représentation Nord/Sud devient obsolète. Les inégalités croissantes sont désormais intra et interterritoriales. En 2030, le monde n'est pas apaisé : il est secoué à intervalles réguliers par des crises latentes et interconnectées de natures variées (catastrophes, pandémies, conflits armés, terrorisme de masse, migrations inédites, troubles sociaux, etc.). Les périodes de régulation sont de courte durée et les efforts d'adaptation continuent. Par contre, si la « géopolitique des ressources » se renforce, l'économie est de fait de plus en plus décarbonée.

Ces perspectives géopolitiques peuvent être bouleversées, ici ou là, par diverses ruptures : la disparition au sein de l'État-Nation de zones géographiques entières ; la conso-

ludation de sociétés civiles et l'invention par elles de nouvelles formes de régulation ; un retour marqué des idéologies, sur une base désormais religieuse ou ethno-nationale, à connotation populiste ; le contrôle ou la déstabilisation de vastes territoires, sur la durée, par des groupes ou des États fortement idéologisés ; l'affermissement d'un nouveau modèle étatique combinant souverainisme, exclusivisme, autoritarisme et élections.

### Quelle place pour les sociétés ?

En 2030, la croissance démographique et urbaine, conjuguée au vieillissement de la population dans certains pays, à la montée de la jeunesse dans d'autres, le tout sur fond d'accélération des flux migratoires voire d'exodes massifs, a des conséquences majeures en termes de risques populistes mais aussi d'attentes de libertés. Certains États multiplient alors les contraintes, tandis que d'autres sous la pression des sociétés civiles répondent à des demandes de solidarité citoyenne et de redistribution. La persistance d'un chômage de masse accentue la poussée de l'emploi « libéral » ou informel (« ubérisation »). La jeunesse hyperconnectée peut servir de base à une société civile « virtuelle » ; ces nouvelles formes de mobilisation prennent des orientations soit communautaristes, soit citoyennes, transcendant souvent les frontières. Cette société civile a un poids croissant.

Plusieurs ruptures pourraient cependant venir modifier ces tendances de fond. Dans le champ des modèles économiques, une option optimiste mise sur une forte réduction des inégalités, sur la base d'une multiplication de réactions citoyennes. Mais deux autres ruptures sont également envisageables : la prolifération des zones de non droit

“ Le monde est secoué - à intervalles réguliers - par des crises latentes et interconnectées, de natures variées. ”

### À SUIVRE

#### ALTERMONDES, 10 ANS DÉJÀ !

En 2005, 5 ONG lançaient une revue. Altermondes était née. En 2014, la revue est devenue une société coopérative d'intérêt collectif, regroupant organisations, lecteurs, professionnels des médias. Le 4 novembre 2015, Altermondes a soufflé ses 10 bougies. Longue vie à Altermondes, pour un regard citoyen sur la solidarité, et parce que lire c'est déjà agir.

### À SUIVRE

CONSEIL INTERNATIONAL ET AG CONSTITUTIVE DU FIP : en marge de la COP21, les 15 membres du Conseil international du FIP se réuniront à Paris, du 10 au 12 décembre, un événement marquant pour le réseau. En effet, le FIP se créera officiellement sous la forme d'une association française de loi 1901. Il deviendra donc une entité légale autonome, après avoir été porté par Coordination SUD depuis sa création, en 2008.

# 2030 COORDINATION SUD

et l'avènement de conglomérats globaux transnationaux, échappant aux États. Dans le champ technologique (moyens d'information et de communication, modes de travail ou outils), le contrôle du Net et des idées par les pouvoirs en place (avec le contrepoint du développement du

« Darknet ») et/ou une troisième révolution industrielle (*big data*, « robolution », économie collaborative, fin du salariat comme modèle) peuvent totalement bouleverser l'organisation sociale. Enfin, en matière de mobilisation citoyenne, la même puissance du

Net donne aux sociétés civiles des moyens d'action qui pourraient avoir deux conséquences opposées : un risque de montée des révolutions conservatrices (repli sur soi, contrôle social des individus, retour de l'arbitraire, etc.) et/ou une possibilité de mettre les citoyens du monde « à la barre » (avec pétitions de masse, mobilisations planétaires, etc.).

## Quel-s nouveau-x paradigme-s imaginer ?

Le capitalisme évolue et s'adapte ; des modèles de développement privilégiant la proximité et le territoire coexistent avec d'autres plus globaux.

“ Les nouvelles formes de mobilisation prennent des orientations soit communautaristes avec un risque de révolutions conservatrices, soit citoyennes, transcendant souvent les frontières et mettant les citoyens du monde "à la barre" ”

La référence au classique taux de croissance du PIB est remise en cause et intègre désormais des critères non monétarisés (bien être, durabilité, paix sociale, etc.). Le milieu des ONG s'insère plus largement dans un vaste ensemble d'organisations non étatiques,

conjuguant divers acteurs aux statuts différents : non lucratifs, économiques, « corporatistes ». L'économie sociale et solidaire (ESS) et les associations s'interpénètrent profondément. L'épuisement du paradigme Nord/Sud oblige les ONG à réinterroger leur légitimité. La

pratique du multimandat s'accroît chez beaucoup d'entre elles. Celles disposant d'un volet d'action humanitaire, souvent transnationalisées, sont contraintes de fonctionner en consortium ou de procéder à des fusions/absorptions. Enfin, les impacts du réchauffement climatique et de la raréfaction des ressources sont largement intégrés dans leurs répertoires d'actions. Dans ce contexte, une translation s'opère de la solidarité internationale vers une solidarité de causes (sociales, économiques, de reconnaissance des droits, de lutte contre le réchauffement, etc.). Ensuite, la réponse collective au changement climatique est susceptible de se

structurer autour de modifications radicales (contestées cependant par des stratégies de contournement) des valeurs et des modes de vie. Enfin, elle pourrait favoriser des migrations massives, encadrées ou non, de zones « climato-perdantes » vers celles moins affectées.

Finalement, ce travail de prospective n'a pas consisté à sommairement imaginer le monde de demain à partir des tendances discernables aujourd'hui. Ni non plus à formuler des recommandations aux ONG et à Coordination SUD. Les scénarios construits sur l'entrecroisement des phénomènes décrits ci-dessus (sociétés civiles unies ; coalition des États et des intérêts privés contre la société civile clandestine ; enjeux globaux dans un monde régionalisé) s'efforcent juste de constituer un outil-ressource destiné à les aider à mieux discerner les défis et à se positionner dès aujourd'hui sur ce qu'elles souhaitent obtenir et ce contre quoi elles résisteront collectivement dès 2017. Afin de ne pas manquer de saisir toutes les opportunités de modeler l'avenir dans un sens plus positif. ■

3 SCÉNARIOS  
12 TENDANCES  
15 RUPTURES

## 10 défis adressés aux ONG et à Coordination SUD

1. La reconfiguration des financements
2. L'évolution des techniques et des technologies et l'appui à leur maîtrise
3. Les espaces d'action face aux enjeux européens et intérieurs
4. La mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD)
5. Les mutations et les transitions dans l'humanitaire
6. La révision de la typologie des ONG
7. La place de la société civile entre ambition et nécessaire compromis
8. L'articulation avec les nouvelles mobilisations et le développement de nouvelles alliances
9. Le changement de paradigmes et de partenariats
10. La question de la légitimité et de l'identité

## Point de vue d'Anne Le Naëlou, sociologue, membre du groupe Prospective

Les générations qui entrent dans le champ de la solidarité sont demandeuses d'une pensée politique du changement social et économique articulée à des pratiques professionnelles raisonnées. Dans nos sociétés ou dans d'autres plus lointaines, saisir et comprendre le sens des transformations impulsées, les mécanismes de domination à l'œuvre, les ressorts des inégalités qui se reproduisent, l'identification de forces progressistes et des acteurs qui les portent sont autant de raisons qui fondent l'engagement. Avec cette prospective, Coordination SUD se donne une opportunité de régénération pour relever les défis d'un monde plus solidaire demain !

### À LIRE

**LES INNOVATIONS AGROÉCOLOGIQUES EN AFRIQUE** : la commission Climat et développement de Coordination SUD publie une étude sur les innovations agroécologiques en Afrique. Des réponses aux défis posés par le changement climatique, en termes d'activités agricoles et de sécurité alimentaire. Elle revient sur l'adaptation au changement climatique et le potentiel de l'agroécologie pour l'agriculture durable.

### À LIRE

#### L'ADIEU À L'HUMANITAIRE ?

Ce livre de Boris Martin, paru aux éditions Charles Leopold Meyer, traite de l'utilité sociale du secteur des ONG, dans un contexte néolibéral marqué par le rapprochement entre l'État et les entreprises sur ce même enjeu. Nous vous recommandons cet ouvrage, véritable plaidoyer pour une reconnaissance des spécificités et des richesses des ONG.

## PHILIPPE JAHSHAN EST NOMMÉ AU CESE

Philippe Jahshan, président de Coordination SUD, a été nommé au Conseil économique, social et environnemental, dans le groupe des associations, sur proposition du Mouvement associatif. Son mandat est de 5 ans. Une bonne opportunité pour que les enjeux de la solidarité internationale soient pris en compte par la troisième chambre.

## TRIBUNE INTER-ASSOCIATIVE

### « MIGRATIONS ET DÉVELOPPEMENT »

Les 11 et 12 novembre derniers, les décideurs européens et africains se retrouvaient à la Valette, pour un Sommet UE-UA sur les migrations.

En amont de la rencontre, Coordination SUD a signé une tribune inter-associative proposée par le Forum et le GRDR, axée sur le lien entre migrations et développement. Écartée des préparatifs du Sommet, refusée à la table des négociations, la société civile a ainsi voulu peser sur les discussions en cours, appelant à plus de solidarité entre les États. Cette tribune cherchait ainsi à sensibiliser largement sur les enjeux du sommet, tout en rappelant les apports positifs des migrations et des mobilités au développement des pays d'accueil et d'origine.

## COMMENT AMÉLIORER LA QUALITÉ DANS VOTRE ONG ?

Suite aux réflexions engagées sur les démarches qualité au sein des ONG, Coordination SUD et le F3E ont organisé, le 12 novembre dernier, un atelier de présentation et d'échanges sur le Modèle d'autodiagnostic et d'amélioration continue (Madac), élaboré par et pour les ONG.

Cet outil (adapté du Modèle d'Excellence EFQM 2010) est un guide pratique destiné à accompagner les ONG françaises souhaitant s'auto-diagnostiquer et mettre en œuvre, au sein de leur structure, une démarche globale d'amélioration continue de leurs pratiques au service de leurs actions. Des accompagnements sont prévus par les deux collectifs à l'origine de cette démarche. [Découvrez le guide méthodologique Madac.](#)